

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SAVS

ALPYSIA
ZA Park Nord – Les Pléiades n°21
Route de la Bouvarde
74370 EPAGNY – METZ-TESSY
Tel : 04 57 98 20 20
contact@alpysia.org

alpysia.org





Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT / SERVICE.....	4
2.1. Rappel des autorisations	4
2.2. Public accompagné	4
2.3. Projets menés en 2024.....	4
3. ACTIVITE	6
3.1. Activité.....	6
3.2. Admissions et sorties.....	8
4. DEMARCHE QUALITE.....	8
4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations	8
4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité	10
4.3. Démarche d'évaluation.....	11
5. RESSOURCES HUMAINES	11
5.1. ETP par établissement ou service	11
5.2. Mouvements du personnel	Erreur ! Signet non défini.
5.3. Développement des compétences	12
6. CONCLUSION	13



1.INTRODUCTION

Créé en 1984, le SAVS de l'ADIMC 74, est financé par dotation globale versée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le SAVS est situé sur le site Guillaume Belluard (3 avenue du Capitaine Anjot, 74960 CRAN GEVRIER) et dispose également de locaux dans le Centre de vie et de Travail à Pers-Jussy (Persy Cat, 147, Impasse des Contamines, 74930 Pers-Jussy).

Le SAVS fait partie du Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) qui regroupe 4 services et 2 équipes ressources.



Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Atout Club est rattaché au PAD.

Au 31 décembre 2024, la capacité autorisée par le Conseil départemental est de 26 places.

L'ADIMC a signé en 2022 avec l'ARS et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui l'engage sur la période quinquennale 2022-26.



2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT / SERVICE

2.1. Rappel des autorisations

SAVS Alpysia	
Date d'ouverture	En 1984
Date de dernier renouvellement de l'autorisation	10 janvier 2017
Nombre de places autorisées – accueil permanent	26

2.2. Public accompagné

SAVS	
Nombre de personnes accompagnées	32
Nombre d'hommes	21
Nombre de femmes	11
Moyenne d'âge	49
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle	1
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED	0
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques	5
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages	5
Nombre de personnes présentant des déficiences auditives	1
Nombre de personnes présentant des déficiences visuelles	3
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices	14
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques	0
Nombre de personnes cérébro-lésées	11
Nombre de personnes polyhandicapées	0
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication	2
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences	1

2.3. Projets menés en 2024

Faits marquants

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements :



- Dans le cadre de la reconstruction du site de BELLUARD, les bureaux des professionnels du SAVS, SESSAD et SESSAD Projet ont été délocalisés au Château d'Aléry. Le déménagement a eu lieu la semaine du 22 janvier 2024. Toutefois, l'accueil des usagers/familles se fait exclusivement sur le site de Belluard dans les bâtiments du SESSAD et de la Villa.
- Des professionnelles du PAD dont ceux du SAVS ont bénéficié de la formation à l'outil VINELAND dont l'objectif est d'évaluer l'autonomie et les capacités d'adaptation des usagers dans 3 domaines majeurs : la communication, les compétences en vie quotidienne et la socialisation (ainsi que la motricité en fonction de l'âge).
- L'année a aussi été marquée par l'absence de plusieurs (3) professionnels pour raison médicale.
- Le service a participé à la co-construction et à la mise en œuvre du projet d'accueil des Ecosseis en situation de handicap en 2024. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la ville d'Annecy, le comité de Jumelage de Cran-Gevrier, le GEM Atout Club, Le Bathgate Fabb Club.
- Dans la perspective de l'évaluation HAS (Haute Autorité de Santé) des temps de travail ont eu lieu
- Le service a mené en 2024 un travail préparatoire à la transformation de 10 places de SAVS en SAMSAH afin de répondre aux besoins croissant en matière de santé. Ainsi, un travail en équipe pluridisciplinaire a eu lieu avec la MDPH pour l'évaluation des situations en vue des notifications par la MDPH. Les usagers du SAVS ont aussi été associés à ce projet notamment au travers des instances participatives mais aussi de l'accompagnement individuel dont ont bénéficié les usagers concernés par le passage du SAVS eu SAMSAH. Ce travail préparatoire a impliqué :
 - Des réunions de travail avec l'ARS et le Conseil départemental
 - La constitution du dossier administratif pour la création (avant-projet, projet de service, budget, tableau des effectifs, etc.)
 - La création des outils de la Loi 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, etc.)
 - Le recrutement (préparation des fiches fonctions, lancement des appels à candidatures, réalisation des entretiens, contractualisation, accueil des nouveaux salariés) et mise en place l'équipe pluridisciplinaire
 - L'identification et l'analyse des profils des usagers relevant potentiellement du SAMSH et à présenter en équipe pluridisciplinaire avec la MDPH
 - Des temps de travail en équipe avec le SAVS pour la définition des nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement dans une perspective d'articulation entre la SAVS et le futur SAMSAH.



- Cette année a aussi été marquée par une forte dynamique d'activités collectives et de participation des usagers à des événements extérieurs. Par exemple : quatre usagers ont participé au congrès de la Fédération Paralysie Cérébrale France à ANGERS, trois usagers ont assisté à un colloque sur le thème « Handicap et sexualité » en Isère.

3. ACTIVITE

Rédacteur : Direction + DAF (pour nb journées et taux d'occupation)

3.1. Activité

SAVS	
Nombre de places autorisées (ou file active)	26 places autorisées
File active	32
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2024	14
Nombres de journées prévisionnelles	210
Nombres de journées réalisées	210
Liste d'attente du 31/12/2024	2

Constat :

L'absence de pour raison de santé de l'assistante social suivi de son départ a impacté le service notamment en ce qui concerne la procédure d'admission de nouveaux usagers. Toutefois, malgré les postes vacants/absences, le service a accueilli de nouveaux usagers.

Catégories prestations (SERAFIN) – SAVS - 2024	Nombre d'actes	Répartition des actes en %	Durée des actes en heures	Répartition des actes en heures en %	Répartition des actes en heures en %
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	487	13,21	343h54	12,18	12,18
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle	219	5,94	148h15	5,25	5,25
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	75	2,03	54h15	1,92	1,92



Catégories prestations (SERAFIN) – SAVS - 2024	Nombre d'actes	Répartition des actes en %	Durée des actes en heures	Répartition des actes en heures en %	Répartition des actes en heures en %
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	873	23,68	668h30	23,68	23,68
2.3.2 - Accompagnements au logement	429	11,64	291h45	10,33	10,33
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	133	3,61	102h24	3,63	3,63
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	389	10,55	308h34	10,93	10,93
2.3.5 - Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	537	14,57	370h04	13,11	13,11
3.1.2 - Gestion administrative et financière	13	0,35	12h39	0,45	0,45
3.1.4 - Qualité et sécurité	20	0,54	17h45	0,63	0,63
3.1.5 - Relations avec le territoire	19	0,52	12h30	0,44	0,44
3.2.4 - Transports liés au projet individuel	492	13,35	492h30	17,44	17,44
Total général	3686	100,00	2823h09	100,00	100,00

Constats

Les prestations en lien avec les « Accompagnements pour exercer ses droits » constituent les principales prestations et représentent 23,68% des actes réalisés par le service.

En 2024, il y a eu 3686 actes réalisés pour une durée totale de 2823h09 contre 3971 actes en 2023 pour 2773h00. Il est donc constaté une baisse du nombre total des actes et de la durée totale des actes. Le déménagement a mobilisé les professionnels avant, pendant et après l'installation dans les nouveaux locaux du château d'Aléry. Pendant cette période l'activité d'accompagnement a été réduite afin de mettre en place la nouvelle organisation globale (logistique, fonctionnement, etc...) du PAD. Par ailleurs, les professionnels ont aussi été mobilisés dans les différents temps de travail pour la création du SAMSAH.



3.2. Admissions et sorties

SAVS	
Nombre d'admissions en 2024	4
Provenance domicile ou milieu ordinaire	4
Provenance établissement de santé	
Provenance établissement médico-social	
Provenance inconnue	
Nombre de sorties en 2024	2
Décès	
Hospitalisation	
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	2
Réorientation vers un établissement médico-social	
Motif inconnu	

Constats

Les admissions réalisées en 2024 ont permis d'atteindre une file active de 17 usagers dépassant la file active prévue dans le CPOM qui est de 15 usagers. Malgré le contexte « RH » contraint, l'équipe a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service avec une légère augmentation de l'activité.

4. DEMARCHE QUALITE

4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations

Evènements indésirables déclarés en 2024 :

Le signalement des évènements indésirables via le logiciel AGEVAL participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la prévention des risques. L'analyse des causes des incidents et les retours d'expériences permettent la mise en place d'actions correctrices.

Le nombre de déclarations est peu important mais en augmentation en 2024 (6 en 2022, 5 en 2023, 13 en 2024) ce qui témoigne de la meilleure appropriation de ce « process »

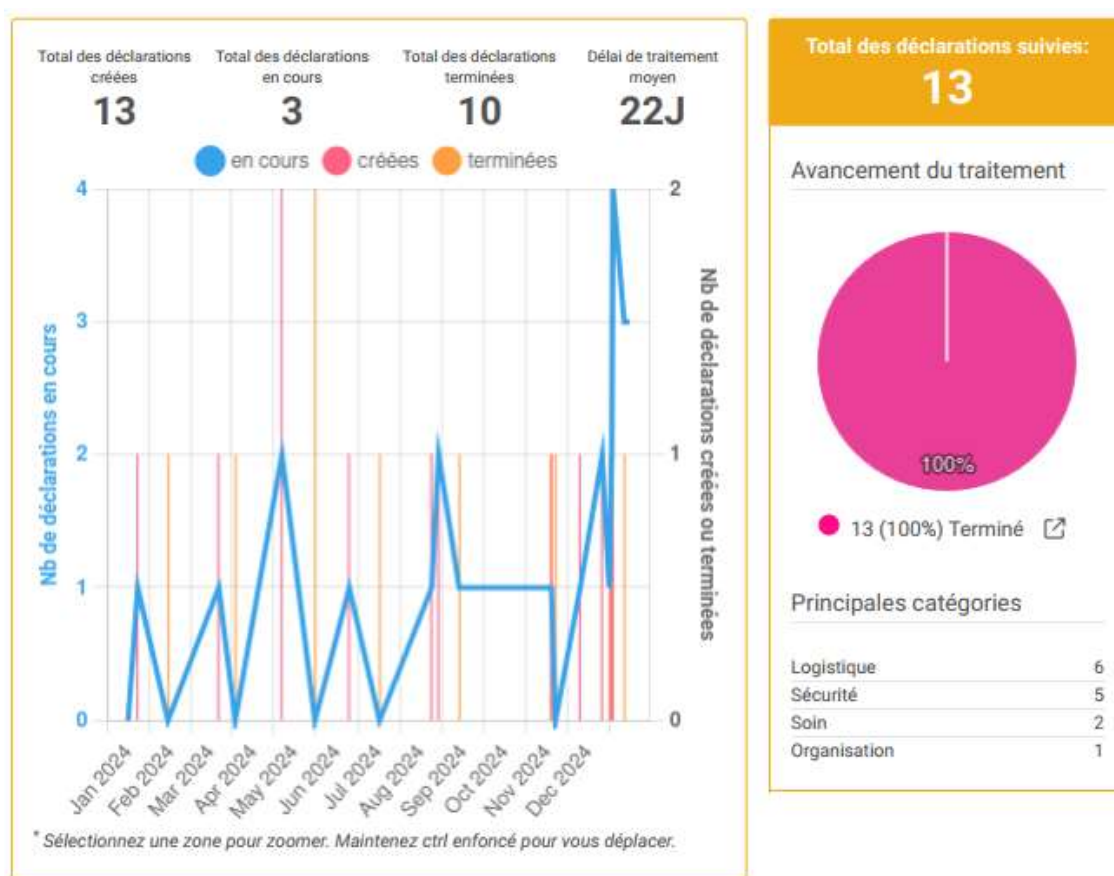


par les professionnels du SAVS. La sensibilisation continue des professionnels doit être poursuivie afin d'augmenter le réflexe de déclaration des dysfonctionnements.

Le délai de traitement est maîtrisé. Il dépend cependant des actions correctrices à entreprendre.

En 2024, nous dénombrons **X** signalement obligatoire d'évènement indésirable auprès des autorités (CD-ARS) pour le SAVS.

Un bilan des évènements indésirables est présenté chaque année **en instance participative des usagers**, CSE et Conseil d'Administration.



Plaintes et réclamations reçues en 2024 :

S'agissant des plaintes et réclamations émanant des personnes accompagnées et de tierces personnes, le système de déclaration à l'aide d'une adresse mail dédiée (reclamation@alpysia.org) n'a pas été mobilisé en 2024, comme l'année précédente.

La communication sur ce droit mérite d'être encore renforcée, tant auprès des usagers et de leurs proches, que des professionnels qui peuvent accompagner les personnes dans la formulation de leurs insatisfactions.



Le bilan des plaintes et réclamations est également présenté chaque année **en instance participative des usagers**, CSE et Conseil d'administration.

4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité

Le plan d'amélioration de la qualité témoigne des actualités et préoccupations de l'établissement. Il est alimenté par différentes sources : les orientations du projet associatif 2023-2026, les objectifs fixés par le CPOM 2022-2026, les axes du projet de service 2023-2027, les résultats des auto-évaluations et évaluations HAS, l'analyse des événements indésirables et des plaintes réclamations.

Le tableau ci-dessous liste les fiches actions qui concernent directement le SAVS ou le pôle accompagnement à domicile.

Le suivi du plan d'action est assuré à deux niveaux : au niveau du service et au niveau du siège, dans le cadre des instances qualité.

>> Objectif	2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
>> FA CPOM 3.5 : Suivi de l'activité et de la qualité de la prise en charge dans le SAVS 																				
>> FA CPOM 1.6 : Rechercher une plus grande personnalisation des prestations et prévenir la chronicisation de l'accompagnement 																				
>> FA PS SAVS 1 : Développer l'offre d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes 																				
>> FA PS PAD 4 : Développer et formaliser les partenariats et réseaux 																				
>> FA PS PAD 3 : Adapter l'offre à la file active et à l'évolution du public 																				
>> FA PS PAD 2 : Adapter et consolider les modalités d'accompagnement 																				
>> FA PS PAD 5 : Poursuivre et consolider le suivi de l'activité 																				
>> FA PS PAD 1 : Soutenir l'autodétermination des usagers 																				



4.3. Démarche d'évaluation

Le SAVS est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations sur la base de l'analyse des événements indésirables et réclamations, d'enquêtes de satisfactions auprès des usagers et familles mais également grâce à des évaluations périodiques obligatoires.

A ce titre, le SAVS est amené à mettre en œuvre une évaluation selon le nouveau dispositif instauré en 2019. En effet, sur la base d'un référentiel et de méthodes d'évaluations communs, les ESSMS doivent désormais se faire évaluer tous les 5 ans par un organisme tiers indépendant agréé. Le calendrier prévisionnel établi par le Conseil départemental 74 a positionné l'évaluation du SAVS au 2^{ème} semestre 2025 mais il a été fait le choix de l'avancer au 1^{er} semestre, concomitamment aux deux autres services du pôle accompagnement à domicile (SESSAD et SESSAD projet). Sur la base d'un cahier des charges associatif, le cabinet ABAQ a été sélectionné pour mener les évaluations 2025 des établissements et services d'Alpysia, dont le SAVS.

Afin de se préparer au mieux à cette évaluation, le pôle accompagnement à domicile a procédé en 2024 à une auto-évaluation des critères impératifs du référentiel HAS. Avec l'appui du service qualité du siège, le COPIL mis en place à cet effet a orchestré la préparation des évaluations : questionnaire, réunion générale et travail en ateliers avec les professionnels, temps de préparation dédiés en équipes.

SAVS	
Dernière évaluation interne (date du rapport)	Juillet 2013
Dernière évaluation externe (date du rapport)	Mars 2014
Date de l'évaluation HAS	1 ^{er} semestre 2025

5. RESSOURCES HUMAINES

Rédacteur : DRH

5.1. ETP par établissement ou service

→ Extractions EIG ou BDES

SAVS	
Nombre d'ETP en 2024	
CDI	3.96



CDD	0
Intérim	0
Autres	0
ETP vacants	0

Les ETP sont stables et conformes aux prévisions budgétaires

1.1. Mouvements du personnel

→ *Extractions EIG ou BDES*

Nombre d'embauches en 2024 (en nb de personne)	
CDI	
CDD	
Intérim (Nb de pers.étant intervenu au moins 1x dans l'année)	
Nombre de fins de contrats en 2024 (en nb de personne)	
Démission	
Départ en retraite	
Autres motifs de départ	
Taux global d'absentéisme	3.4%

Equipe assez stable. Pas de mouvements de personnel. Le taux d'absentéisme est faible.

1.2. Développement des compétences

SAVS	
Formations individuelles – Nb d'actions	
Formations individuelles – Nb de salariés formés	
Formations collectives – Nb d'actions	4
Formations collectives – Nb de salariés formés	5
Nombre total d'heures de formation	39
Nombre de stagiaires accueillis	

Le contenu des formations : .

FORMATION DE FORMATEUR
IMAGO : MODULE 1 BASES ET APPR
VINELAND 2 MODULE 3



2.CONCLUSION

Pour l'année 2025, les perspectives sont les suivantes :

- Outils et modalités de travail
 - Poursuivre et stabiliser le paramétrage/l'utilisation de nouvelles fonctionnalités du logiciel IMAGO
 - Au regard de l'activité du service et de la nomenclature SERAFIN
 - Accompagner la montée en compétences des professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO
 - Lancement du projet ESMS Numérique
- Evaluation HAS
 - Préparation de l'évaluation HAS
 - Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions découlant de l'évaluation HAS
- Réalisation de la coupe SERAFIN
- Consolidation des modalités de fonctionnement
- Mise en œuvre des fiches actions du projet de service et du CPOM.
- Création du SAMSAH
 - Poursuivre le travail avec les autorités de tarification et de contrôle.
 - Accompagner la mise en place des notifications MDPH
 - Constitution de l'équipe
 - Définition des modalités d'organisation et de fonctionnement
 - Intégration des nouveaux usagers du SAMSAH